

– SOUS LA DIRECTION DE –

THOMAS BORREL
AMZAT BOUKARI-YABARA
BENOÎT COLLOMBAT
THOMAS DELTOMBE

L'EMPIRE
QUI NE VEUT
PAS MOURIR

—
UNE HISTOIRE DE LA
FRANÇAFRIQUE

SEUIL

À Paris, on entend de toute part le même refrain: « La Françafrique est morte et enterrée! » Pourtant, de Ouagadougou à Libreville, de Dakar à Yaoundé, de Bamako à Abidjan, la jeunesse se révolte contre ce qu'elle perçoit comme une mainmise française sur son destin.

Quinze ans après la Seconde Guerre mondiale, la France a officiellement octroyé l'indépendance à ses anciennes colonies africaines. Une liberté en trompe-l'œil. En réalité, Paris a perpétué l'Empire français sous une autre forme: la Françafrique. Un système où se mêlent des mécanismes officiels, assumés, revendiqués (militaires, monétaires, diplomatiques, culturels...), et des logiques de l'ombre, officieuses, souvent criminelles. Un système érigé contre les intérêts des peuples, avec l'assentiment d'une partie des élites africaines, et qui profite toujours aux autocrates « amis de la France ». Un système que tous les présidents français ont laissé prospérer, en dépit des promesses de « rupture ».

Exceptionnel par son ampleur, cet ouvrage retrace cette histoire méconnue, depuis les origines coloniales de la Françafrique jusqu'à ses évolutions les plus récentes. Rédigées par des spécialistes reconnus, les contributions inédites rassemblées dans ce livre montrent que le système français, loin de se déliter, ne cesse de s'adapter pour perdurer.

Thomas Borrel est membre de l'association Survie, **Amzat Boukari-Yabara** est historien, **Benoît Collombat** est journaliste, **Thomas Deltombe** est éditeur. Auteurs de divers ouvrages, ils coordonnent ensemble ce livre auquel ont contribué une vingtaine de chercheurs, journalistes et militants associatifs spécialistes des relations franco-africaines.



Complicité française au Rwanda : un si long déni

Au moment où son journal *Le Figaro* célèbre le centenaire de la célèbre tribune « J'accuse » d'Émile Zola, publiée le 13 janvier 1898 au sujet de l'affaire Dreyfus, le journaliste Patrick de Saint-Exupéry signe une série d'articles sur la complicité française dans le génocide des Tutsis au Rwanda. Dans la foulée, des associations, parmi lesquelles Survie, dont le président François-Xavier Verschave a publié fin 1994 un ouvrage intitulé *Complicité de génocide ?*, demandent la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, pour faire toute la lumière sur le rôle de la France.

Une mission d'information pour empêcher le grand déballage

Cette demande s'inscrit dans un contexte tendu pour les autorités françaises. En 1997, la commission d'enquête mise en place par le Sénat belge sur le rôle de son propre gouvernement a rendu des conclusions sévères. Parallèlement, la France est de plus en plus critiquée pour son manque de coopération avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le Premier ministre socialiste Lionel Jospin et le président Jacques Chirac s'opposent en effet à la collaboration avec cette juridiction internationale et son équivalent pour l'ex-Yougoslavie, que le ministre de la Défense Alain Richard qualifie même en décembre 1997 de « justice spectacle ».

À l'Assemblée nationale, le groupe communiste relaie la demande citoyenne en déposant le 3 mars 1998 une résolution demandant une telle commission d'enquête, qui met en garde : « Si nous nous dérobons une nouvelle fois à ce devoir impérieux [de vérité], nous aurions tout à redouter du jugement de l'Histoire et de la perte de crédibilité qui l'accompagnerait dans l'opinion publique internationale. »

Le même jour, Paul Quilès, le président de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée, initie la création d'une mission d'information parlementaire sur ce sujet, dont les moyens et les pouvoirs sont beaucoup moins étendus que ceux d'une commission d'enquête. Tous les postes clés de la mission peuvent être attribués aux députés de la majorité, moins enclins que l'opposition à contrôler vraiment l'action de l'exécutif. Surtout, une telle mission ne peut pas contraindre une personne à venir témoigner et n'est pas couverte par les dispositions du Code pénal qui sanctionnent les faux témoignages ou la subornation de témoins. Elle ne représente donc pas un véritable contre-pouvoir face au gouvernement. S'il cherche certes à accroître le contrôle du Parlement sur les opérations extérieures de la France, Paul Quilès, ancien ministre de la Défense (septembre 1985-mars 1986) et de l'Intérieur (avril 1992-mars 1993),

va se révéler comme un gardien du temple de la Mitterrandie. Il prend lui-même la présidence de la mission, dont sont nommés rapporteurs deux autres députés socialistes, Pierre Brana et Bernard Cazeneuve.

L'état d'esprit de certains membres d'opposition en dit long sur leur propre volonté de faire toute la lumière. Le député RPR Jacques Baumel affirme ainsi au *Monde*, dès le 13 mars, qu'un travail conduit « en toute objectivité » devrait permettre de résister à « une campagne étrangère, en grande partie anglo-saxonne », menée contre la France.

Travaillant durant neuf mois, la mission va entendre 88 témoins, durant 110 heures d'audition au total. Mais dès la fin de mai 1998 le politologue Samy Cohen pointe dans *Libération* le manque de volonté des députés, qui mènent les auditions « avec une légèreté surprenante », en s'abstenant « de contredire, de demander des précisions, de mieux cerner les faits. Cette vigilance s'imposait d'autant plus que les dépositions des représentants du pouvoir politique (Balladur, Juppé, Léotard, Roussin, J.-C. Mitterrand, Védrine) n'ont brillé ni par leur précision, ni par leur originalité, poursuit-il. Ces derniers se sont contentés d'un discours tout fait ». En juillet, le quotidien *Le Monde* dresse aussi un bilan d'étape sévère : « Le monde de la "Françafrique" n'a pas été sondé. Un homme comme Paul Barril [...] n'a pas été auditionné au motif qu'"on n'écoute pas les guignols", selon la sentence d'un parlementaire. »

La mission d'information rend ses conclusions en décembre 1998.

« La France a échoué dans sa volonté de stabiliser le Rwanda grâce à un appui militaire indirect et de résoudre, par l'ouverture démocratique et la négociation, des conflits qui déchiraient ce pays », affirme le rapport. Celui-ci fourmille pourtant d'informations à charge sur le rôle de la France, mais ce *storytelling* prime, alimenté dans les médias par son président. Au même moment, le gouvernement annonce la suppression du ministère de la Coopération et donc de sa mission militaire, particulièrement impliquée dans le soutien multiforme apporté par Paris aux génocidaires [→ IV.8]. On tourne une page, pour mieux détourner les regards.

Une bataille citoyenne contre le secret d'État

Les associations, chercheurs et journalistes scandalisés par le rôle de la France ne l'entendent pas de cette oreille. Ils continuent leurs investigations et cherchent à briser la chape de plomb sur le rôle de la France avant, pendant et après le génocide des Tutsis. Autour de François-Xavier Verschave, une douzaine d'entre eux créent en mars 2004 une Commission d'enquête citoyenne (CEC) pour mieux souligner le manque de courage des parlementaires. Cette commission, qui n'a pas de statut juridique, accumule et recoupe les informations disponibles, auditionne des rescapés, témoins et spécialistes du génocide, durant une semaine, à la veille du dixième anniversaire du déclenchement des massacres. Elle produit à son tour un volumineux

rapport, publié début 2005 sous le titre *L'Horreur qui nous prend au visage*, en référence à une phrase célèbre prononcée par François Mitterrand le 10 mai 1994, révélatrice de l'hypocrisie qui régnait alors au sommet de l'État.

Alors que cela ne faisait pas partie de ses objectifs, son travail donne appui à de nouvelles plaintes visant spécifiquement des soldats français (pour viols) et des responsables politiques et militaires de l'époque (pour complicité de génocide) [→ V.3]. Concernant l'abandon aux tueurs de centaines de rescapés dans les collines de Biseseero, outre des plaignants rwandais, des associations se portent parties civiles : la Ligue des droits de l'homme (LDH), la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et Survie.

Mais d'importantes zones d'ombre demeurent, protégées notamment par le secret défense et la réglementation sur l'accès aux archives de l'Élysée, dans lesquelles se réfugient des acteurs clés de l'époque pour continuer d'asséner que la France n'a rien à se reprocher. Ces derniers, militaires ou politiques, n'hésitent pas à laisser entendre – voire à les accuser – que certaines voix françaises critiques sont à la solde du président rwandais Paul Kagame : au prétexte que celui-ci incrimine aussi la France, il serait à l'origine d'une campagne de dénigrement, avec l'appui des Américains qui cherchent à étendre leur influence dans la région. Poursuivant leurs investigations, journalistes, chercheurs et militants publient régulièrement des scoops, des témoignages

nouveaux d'acteurs de premier plan de l'époque, comme autant de coups de boutoir sur le mur de mensonges et de déni, tandis que la justice patine.

En 2014, à l'approche de la vingtième commémoration du déclenchement du génocide, l'association Survie initie une nouvelle campagne de mobilisation, mêlant interpellation des parlementaires et sensibilisation sur l'accès aux archives, en lançant une pétition demandant au ministère de la Défense la levée du secret défense. Celle-ci récolte moins de sept mille signatures mais contribue à imposer le sujet dans le débat politique. L'année suivante, l'Élysée annonce la déclassification d'archives de la présidence française concernant le Rwanda pour la période allant de 1990 à 1995.

En réalité, ces archives des conseillers de François Mitterrand restent protégées par le code du patrimoine qui confère à une mandataire privée le droit d'autoriser ou non leur accès, au cas par cas, pendant un quart de siècle après la mort de l'ancien président. Il s'agit de la socialiste Dominique Bertinotti, ministre du Travail de 2012 à 2014 et bien décidée à verrouiller ces archives vis-à-vis de certains curieux.

De nouvelles plaintes sont déposées pour tenter de démêler l'écheveau des responsabilités. D'abord contre Paul Barril, en juin 2013, par l'association Survie, la LDH et la FIDH. Puis contre X sur la question des livraisons d'armes, en 2015 et à nouveau en 2017, par Survie. Parallèlement, les procédures intentées contre certains

présupposés génocidaires réfugiés en France semblent enfin avancer, et un collectif d'associations emmenées par l'ONG Sherpa porte plainte contre BNP Paribas concernant des circuits de financement d'achat d'armes, en plein génocide, en violation de l'embargo onusien.

Une « complicité » qui dérange

Montrant pour la plupart déjà bien peu de zèle à enquêter sur les indices de complicité française, les juges d'instruction des différentes procédures se voient régulièrement opposer un refus de déclassification de documents pourtant essentiels à leurs investigations. Cela n'est certes pas propre à ces dossiers judiciaires (au point qu'un collectif dénonçant le danger que le secret défense représente pour la démocratie regroupe depuis 2017 des victimes et parties civiles d'affaires sensibles où la raison d'État fait barrage à la justice). Mais cette omerta révèle le peu d'empressement de l'exécutif, quelle que soit l'époque, à laisser un pouvoir judiciaire plonger dans les méandres de l'implication française au Rwanda.

Il faut d'ailleurs cinq années de bataille administrative à François Graner, membre de Survie, allant jusqu'au Conseil constitutionnel puis à la Cour européenne des droits de l'homme, pour obtenir en juin 2020 que le Conseil d'État ordonne aux autorités françaises de laisser ce chercheur consulter les archives de l'Élysée déclassifiées mais encore protégées par Dominique Bertinotti. Interrogé en janvier 2021 par *Le Monde* sur ce

qu'il y a vu, il résume : « Plus on avance et plus le tableau est accablant. À aucun moment, de 1990 à 1994, on n'observe de panique ou d'aveuglement à Paris. [...] La politique française qui a été menée est une complicité de génocide, au sens précis de "soutien actif, en connaissance de cause", avec un effet sur le crime commis. »

Une conclusion que ne partage pas l'historien Vincent Duclert, nommé en avril 2019 par Emmanuel Macron à la tête d'une commission de chercheurs habilités à consulter toutes les archives classifiées, pour « analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de [la période 1990-1994] », selon sa lettre de mission. Le Bureau de l'Assemblée nationale refusera néanmoins l'accès aux archives, toujours confidentielles, de la mission d'information parlementaire de 1998.

La commission, dont la composition est supervisée par l'Élysée, n'intègre aucun spécialiste du génocide des Tutsis, officiellement par souci de neutralité. En revanche l'historienne Julie d'Andurain, elle, en fait partie. Elle a pourtant signé dans le *Dictionnaire des opérations extérieures* publié par le ministère des Armées en 2018 une fiche particulièrement élogieuse sur l'intervention militaire française au Rwanda en 1994, où elle estime que « le bilan de [l'opération] Turquoise est mitigé du fait du caractère tragique du génocide. Mais l'Histoire lui rendra raison dès lors que les historiens pourront ouvrir les archives dans cinquante ans ». L'exhumation de cette fiche par *Le Canard enchaîné*, en

novembre 2020, pousse Vincent Duclert à annoncer la mise en retrait de l'historienne.

Fin mars 2021, la commission rend un rapport d'un millier de pages : bien que contenant peu de choses inédites, faisant même l'impasse sur le rôle de Paul Barril et sur les livraisons d'armes organisées ou couvertes par la France, il bénéficie d'une large couverture médiatique. Son président affirme alors que la France a eu une « responsabilité accablante », basée sur une « faille de l'analyse » et un « aveulement » des décideurs français, tout en rejetant l'accusation de « complicité de génocide » au motif que l'intention génocidaire n'était pas partagée par Paris – une définition assez souple de la complicité, selon laquelle le préfet français Maurice Papon n'aurait jamais été condamné pour complicité de crimes contre l'humanité, puisqu'il n'a pas été jugé comme partageant l'intention des nazis d'exterminer les Juifs.

Surtout, cette prétendue cécité épargne d'aller voir plus en détail ce que les décideurs, aux différents étages du pouvoir, avaient sous les yeux. C'est ce que montrent également les témoignages d'anciens militaires (comme l'adjudant-chef Thierry Prungnaud, le lieutenant-colonel Guillaume Ancel, le colonel René Galinié ou les généraux Jean Varret et Patrice Sartre) qui, fait nouveau, sortent peu à peu du silence.

Pourtant, outre l'objectif essentiel de la compréhension et de la mémoire, qui sont dues aux victimes et aux rescapés, outre l'obligation morale de justice qui devrait permettre aux juges d'avoir enfin accès à ces documents, il existe un enjeu, négligé par la commission et les commentaires médiatiques, lié au fonctionnement des institutions. Sans dysfonctionner, celles-ci ont rendu cette complicité possible et permettent, vingt-sept ans plus tard, de la prolonger par le déni.

Thomas Borrel